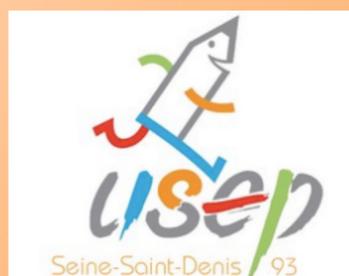


SAVOIR ROULER EN SEINE-SAINT-DENIS

Ressources pédagogiques pour le "Savoir rouler à vélo"

ACTÉ PAR LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CISR) EN JANVIER 2018
DANS LE CADRE DU PLAN VELO
DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018

LOI N° 2019-1428 DU 24 DÉCEMBRE 2019
D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - ARTICLE 57



Aspects réglementaires

Les enjeux du "Savoir Rouler à vélo"

« Le Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Cette mesure a été reprise dans le cadre du Plan Vélo lancé le vendredi 14 septembre 2018.

En 10 heures, le "Savoir Rouler" à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- devenir autonome à vélo.
- pratiquer quotidiennement une activité physique.
- se déplacer de manière écologique et économique.

Le "Savoir rouler" est constitué de 3 blocs:

- Bloc 1: Savoir pédaler
- Bloc 2: Savoir circuler
- Bloc 3: Savoir rouler à vélo

La législation

Textes de référence

Circulaire n°99-136 du 21/09/1999 : organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Décret N°2016-1800 du 21 décembre 2016 relatif à l'obligation de porter un casque pour les conducteurs et les passagers de cycle âgés de moins de douze ans

Décret du 4-5-2017 : Agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives

Circulaire interministérielle du 6-10-2017 : Encadrement des activités physiques et sportives

Les attendus de fin de cycle

Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015

A la fin du cycle 2

Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.

Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.

A la fin du cycle 3

Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements, en milieu naturel aménagé et artificiel.

Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.

Identifier la personne à alerter ou la procédure en cas de problème.

Les recommandations

En terrain adapté et protégé...

... hors des voies publiques, la cour de l'école, il n'y a pas obligation d'un encadrement renforcé. La présence d'un intervenant peut cependant être utile.

Sur chemin (parcs)

Obligation d'un encadrement renforcé.

Elémentaire, au minimum :

- le maître + 1 adulte agréé jusqu'à 24 élèves
- le maître + 2 adultes agréés de 25 à 36 élèves
- Dans tous les cas où cela s'avère nécessaire (compétence limitée, itinéraire, organisation en plusieurs groupes...) l'enseignant doit faire appel à un intervenant qualifié et agréé au moins.

Sur la voie publique

Encadrement renforcé dérogatoire.

Au minimum:

- le maître + 1 intervenant agréé pour 12 élèves
- 1 intervenant agréé supplémentaire par fraction de 6 au-delà de 12 élèves.

Lors de ce type de déplacement, il est recommandé de constituer des groupes de 6 élèves et de privilégier les élèves d'âge CM.

Quel que soit l'espace de pratique...

Port du casque obligatoire (même dans la cour, il est important d'éduquer les élèves aux gestes et habitudes de sécurité).

Un cycle d'apprentissage suffisant...

Préparer une séquence de 8 à 10 séances avant une sortie à vélo.

Préconisations pour les élèves non rouleurs

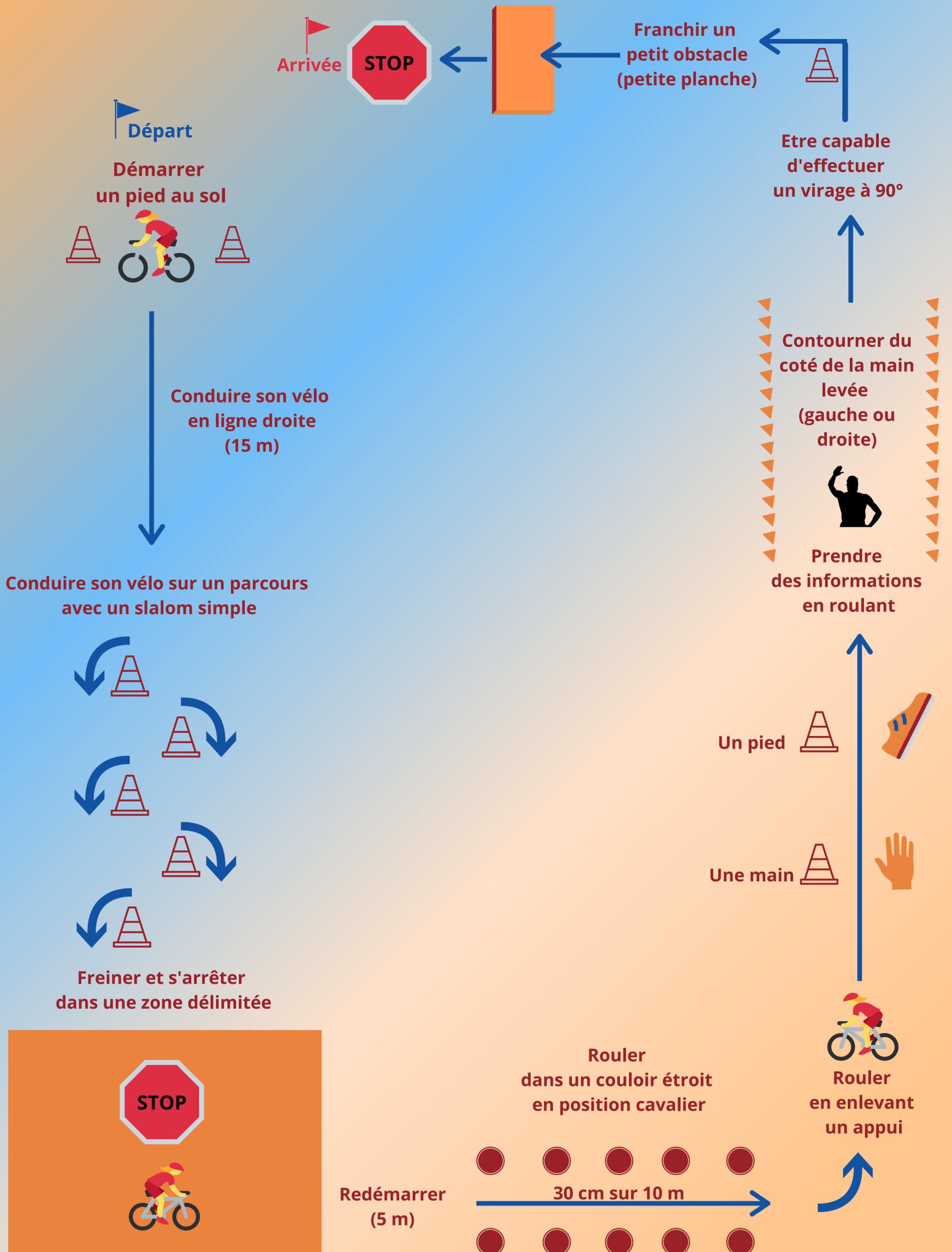
Pour entrer dans les apprentissages, l'élève doit comprendre que la vitesse lui permettra de maintenir un équilibre.

Pour cela, proposer les 3 étapes suivantes (passer à l'autre étape quand les compétences de la précédente sont maîtrisées):

- 1- Un déplacement en draisienne (deux pieds au sol, sans utiliser les pédales).
- 2- Effectuer le même déplacement avec un pied sur la pédale en conservant la vitesse et donc l'équilibre.
- 3- Mettre les deux pieds sur les pédales.

Posture à travailler: regard au loin, bras tendus (permettant de prendre des informations en cas de danger) et utilisation du frein à main (pas de freinage avec les pieds).

Le parcours de référence - Bloc 1 Savoir pédaler



Les séances

Bloc 1 - Savoir pédaler

Maîtriser les fondamentaux du vélo. Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

Séance
1

Démarrer un pied
au sol

Conduire son vélo
en ligne droite

Conduire son vélo
sur un parcours
avec un slalom simple

Séance
2

Conduire son vélo
sur un parcours
avec un slalom simple

Ralentir, freiner,
s'arrêter dans
une zone délimitée

Rouler
en enlevant
un appui

Séance
3

Ralentir, freiner,
s'arrêter dans
une zone délimitée

Rouler
en enlevant
un appui

Rouler
dans un couloir
étroit

Séance
4

Rouler
en enlevant
un appui

Rouler
dans un couloir
étroit

Prendre
des informations
en roulant

Séance
5

Rouler
dans un couloir
étroit

Prendre
des informations
en roulant

Etre capable
d'effectuer
un virage à 90°

Séance
6

Prendre
des informations
en roulant

Etre capable
d'effectuer
un virage à 90°

Franchir un
petit obstacle

Séance
7

Etre capable
d'effectuer
un virage à 90°

Franchir un
petit obstacle

Changer
ses vitesses

Séance
8



Evaluation - retour au parcours de référence



Retour
au parcours
de référence



Les activités proposées pour chaque séance pourront être menées sous forme d'ateliers. Les ateliers peuvent eux-mêmes être dédoublés avec un minimum de 6 vélos pour 24 élèves. Elles peuvent en fin de séance faire l'objet d'un enchaînement.

Le retour au parcours de référence à la fin de chaque séance se fera en fonction du temps et de l'appréciation de l'enseignant.

Bloc 2 - Savoir circuler

Découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.

Pour la validation de ce bloc, une séquence de 8 à 10 séances sera nécessaire, articulant les 4 éléments suivants:

Panneaux de signalisation

Adapter son déplacement en fonction des autres usagers de la route

Faire connaître sa direction, identifier les changements de direction des autres cyclistes (S'arrêter et redémarrer en groupe)

Rouler en respectant le code de la route mis en place sur le parcours

Bloc 3 - Savoir circuler

Circuler en situation réelle. Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

La validation de ce dernier bloc se fera lors d'une sortie à vélo en situation réelle.

Aborder une sortie vélo, en situation réelle, sur la voie publique, en groupe ou individuellement



SAVOIR ROULER EN SEINE-SAINT-DENIS

Contact: ce.93cpdeps@ac-creteil.fr

Les ressources en référence dans ce document sont issues du site gouvernemental

"Savoir rouler à vélo"

